

## RÈGLEMENT N° 2024-578

# RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 2021-471 ÉTABLISSANT UNE NOUVELLE TARIFICATION POUR DIVERS SERVICES MUNICIPAUX

**ATTENDU QUE** la Loi sur la fiscalité municipale autorise une municipalité à adopter un règlement sur la tarification des biens, services ou activités qu'elle offre à la population;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté, le 12 avril 2021, le règlement n° 2021-471 « Règlement établissement une nouvelle tarification pour divers services municipaux »;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun de réviser la tarification applicable à divers services municipaux;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Guérault lors de la séance du 11 mars 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

**PAR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT :**

### PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Le règlement n° 2021-471 est modifié par le remplacement des annexes 1 à 8.

3. L'article 7 est remplacé par le suivant :

« 7. Application

Les tarifs décrétés par le présent règlement sont applicables pour les années 2024, 2025 et 2026.

Les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 demeureront applicables pour les années subséquentes et ce, tant et aussi longtemps qu'une nouvelle tarification n'aura pas été adoptée. »

4. L'article 25.2 est remplacé par le suivant :

« 25.2 Tarification

De plus, le requérant doit payer la somme de sept cent cinquante dollars (750 \$) pour couvrir les frais d'analyse de la demande. »

5. L'article 28 est remplacé par le suivant :

« 28 Tarification

Le requérant doit payer la somme de sept cent cinquante dollars (750 \$) pour couvrir les frais d'analyse de la demande et la surveillance des travaux. »

## Règlement n° 2024-578 (suite)

6. L'article 36 est remplacé par le suivant :

« 36 Blocage récurrent

En cas de refoulement ou de blocage subséquent, une tarification de quatre cent cinquante dollars (450 \$) sera facturée au demandeur pour le récurage si les constatations du représentant du directeur démontrent que la conduite d'égout était bloquée entre l'immeuble et la conduite principale. »

7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et aura effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 11 mars 2024
- **PROJET DE RÈGLEMENT** déposé le 11 mars 2024
- **ADOPTÉ PAR LE CONSEIL** le 25 mars 2024
- **PUBLICATION D'UN AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 3 avril 2024
- **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT** le 3 avril 2024
- **MISE EN APPLICATION DES TARIFS** le 1<sup>er</sup> avril 2024

(signé) Denis Miousse, maire

(signé) Joël Chouinard, greffier

VRAIE COPIE CONFORME

---

Greffier

## Règlement n° 2024-578 (suite)

### ANNEXE 1

Tarification pour l'ouverture, la fermeture ou l'ajustement de vannes d'eau extérieures et l'utilisation d'un point d'alimentation en eau (Années 2024, 2025 et 2026)

VANNES D'EAU EXTÉRIEURES		
Description	Tarification durant les heures normales de travail	Tarification en dehors des heures normales de travail et jours fériés
Ouverture	60 \$	285 \$
Fermeture	60 \$	285 \$
Fermeture et ouverture effectuées dans la même journée de calendrier	60 \$	285 \$
Fermeture et ouverture effectuées dans la même journée de calendrier mais sur deux horaires (horaire normal et en dehors des heures de travail)	285 \$	

ALIMENTATION EN EAU	
Description	Tarification
Utilisation minimale d'un mois (30 jours)	120 \$ / mois

Les taux pour l'année 2024 commenceront le 1<sup>er</sup> avril 2024.

## Règlement n° 2024-578 (suite)

### ANNEXE 2

#### Tarifs pour les travaux liés au déplacement de lampadaires

<b>DÉPLACEMENT DE LAMPADAIRES</b>						
Description	Tarification au 1 <sup>er</sup> avril 2024		Tarification au 1 <sup>er</sup> janvier 2025		Tarification au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	
	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)
Bordure à reconstruire	635 \$	Coûts réels	665 \$	Coûts réels	700 \$	Coûts réels
Trottoir à reconstruire	960 \$		1 005 \$		1 055 \$	
Pavage asphaltique et fondation en gravier	765 \$		805 \$		845 \$	
Fondation à reconstruire sur une rue en gravier	260 \$		270 \$		285 \$	
Gazon à réaménager	235 \$		250 \$		265 \$	
Déplacement de poteau de bois sans frais d'Hydro-Québec (incluant excavation)	1 040 \$		1 090 \$		1 150 \$	
Déplacement de poteau de bois avec frais d'Hydro-Québec (incluant excavation)	1 290 \$		1 350 \$		1 420 \$	
Déplacement de poteau d'aluminium avec fils aériens sans frais d'Hydro-Québec (incluant excavation et déplacement de base)	1 415 \$		1 490 \$		1 560 \$	
Déplacement de poteau d'aluminium avec fils aériens avec frais d'Hydro-Québec (incluant excavation et déplacement de base)	1 680 \$		1 760 \$		1 850 \$	
Déplacement de poteau d'aluminium avec fils souterrains sans frais d'Hydro-Québec (incluant excavation et déplacement de base)	2 320 \$		2 440 \$		2 560 \$	
Déplacement de poteau d'aluminium avec fils souterrains avec frais d'Hydro-Québec (incluant excavation et déplacement de base)	2 575 \$	2 700 \$	2 835 \$			

## Règlement n° 2024-578 (suite)

### ANNEXE 3

#### Tarifs pour les travaux liés au déplacement de bornes-fontaines

AJOUT OU DÉPLACEMENT DE BORNES-FONTAINES						
Description	Tarification au 1 <sup>er</sup> avril 2024		Tarification au 1 <sup>er</sup> janvier 2025		Tarification au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	
	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)
Bordure à reconstruire	635 \$	Coûts réels	665 \$	Coûts réels	700 \$	Coûts réels
Trottoir à reconstruire	960 \$		1 005 \$			
Gazon à réaménager	240 \$		250 \$			
Déplacement d'une borne-fontaine qui ne nécessite aucune réparation au pavage asphaltique	2 275 \$		2 390 \$			
Ajout ou déplacement d'une borne-fontaine qui nécessite une réparation au pavage asphaltique	5 250 \$		5 510 \$			

## Règlement n° 2024-578 (suite)

### ANNEXE 4

#### Tarifs pour la construction, la modification ou le remplacement des entrées charretières

ENTRÉES CHARRETIÈRES						
Description	Tarification Au 1 <sup>er</sup> avril 2024		Tarification Au 1 <sup>er</sup> janvier 2025		Tarification Au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	
	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)
Bordure <sup>1</sup>	290 \$/m	Coûts réels	300 \$/m	Coûts réels	315 \$/m	Coûts réels
Bordure arasée <sup>1</sup>	165 \$/m		175 \$ /m		185 \$/m	
Bordure en granit <sup>1</sup>	370 \$/m		390 \$/m		410 \$/m	
Trottoir 1.220 m (4') sans chaîne	245 \$/m		255 \$/m		265 \$/m	
Trottoir 1.220 m (4') avec chaîne <sup>2</sup>	340 \$/m		360 \$/m		380 \$/m	
Trottoir 1.525 m (5') avec chaîne <sup>2</sup>	375 \$/m		395 \$/m		415 \$/m	
Asphalte	115 \$/m <sup>2</sup>		120 \$/m <sup>2</sup>		130 \$/m <sup>2</sup>	
Pavé uni	155 \$/m <sup>2</sup>		160 \$/ m <sup>2</sup>		170 \$/m <sup>2</sup>	

<sup>1</sup> La longueur doit comprendre les pentes de 0,3 m requises

<sup>2</sup> La longueur doit inclure les pentes de 1,2 m requises

## Règlement n° 2024-578 (suite)

### ANNEXE 5

#### Tarifs pour l'installation ou l'agrandissement de ponceaux

PONCEAUX						
Type de ponceau	Tarification au 1 <sup>er</sup> avril 2024		Tarification au 1 <sup>er</sup> janvier 2025		Tarification au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	
	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)
Ponceau d'un diamètre de 381 mm (15 pouces)	260 \$/m	Coûts réels	270 \$/m	Coûts réels	285 \$/m	Coûts réels
Ponceau d'un diamètre de 450 mm (18 pouces)	315 \$/m		330 \$/m		345 \$/m	
Ponceau d'un diamètre de 600 mm (24 pouces)	485 \$/m		510 \$/m		535 \$/m	
Ponceau d'un diamètre de 750 mm (30 pouces)	600 \$/m		630 \$/m		660 \$/m	
Ponceau d'un diamètre de 900 mm (36 pouces)	825 \$/m		865 \$/m		910 \$/m	
Ponceau d'un diamètre de 1 050 mm (42 pouces)	975 \$/m		1 025 \$/m		1 075 \$/m	
Ponceau d'un diamètre de 1 200 mm (48 pouces)	1 145 \$/m		1 200 \$/m		1 260 \$/m	

## Règlement n° 2024-578 (suite)

### ANNEXE 6

#### Tarifs pour la construction d'une entrée de service d'aqueduc, d'égout sanitaire ou pluvial

<b>INFRASTRUCTURE DE RUE ET REMISE EN ÉTAT DES LIEUX</b>						
Description	Tarification au 1 <sup>er</sup> avril 2024		Tarification au 1 <sup>er</sup> janvier 2025		Tarification au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	
	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble situé sur le boul. Laure et inclut dans le plan 3688, immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble situé sur le boul. Laure et inclut dans le plan 3688, immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble situé sur le boul. Laure et inclut dans le plan 3688, immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)
Bordure à reconstruire	1 070 \$	Coût réel	1 120 \$	Coût réel	1 180 \$	Coût réel
Trottoir à reconstruire	1 575 \$		1 650 \$		1 735 \$	
Pavage asphaltique – rue et fondation en gravier seulement	3 200 \$		3 355 \$		3 525 \$	
Pavage asphaltique – entrée d'auto et fondation en gravier	790 \$		825 \$		870 \$	
Fondation à reconstruire sur une rue en gravier	610 \$		640 \$		675 \$	
Excavation	1 465 \$		1 535 \$		1 610 \$	
Gazon à réaménager	245 \$		255 \$		270 \$	

## Règlement n° 2024-578 (suite)

<b>POSE ET FOURNITURE DE LA CONDUITE D'AQUEDUC ET DES ACCESSOIRES</b>						
Description	Tarification au 1 <sup>er</sup> avril 2024		Tarification au 1 <sup>er</sup> janvier 2025		Tarification au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	
	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble situé sur le boul. Laure et inclut dans le plan 3688, immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble situé sur le boul. Laure et inclut dans le plan 3688, immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble situé sur le boul. Laure et inclut dans le plan 3688, immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)
Compteur d'eau <sup>1</sup>	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Conduite de 19 mm (¾ pouce)	655 \$	Coût réel	690 \$	Coût réel	725 \$	Coût réel
Conduite de 25 mm (1 pouce)	770 \$		810 \$		850 \$	
Conduite de 38 mm (1 ½ pouce)	950 \$		1 000 \$		1 050 \$	
Conduite de 50 mm (2 pouces)	1 145 \$		1 200 \$		1 260 \$	
Conduite de 100 mm (4 pouces)	2 270 \$		2 385 \$		2 505 \$	
Conduite de 150 mm (6 pouces)	2 870 \$		3 015 \$		3 165 \$	
Conduite de 200 mm (8 pouces)	4 240 \$		4 450 \$		4 675 \$	

<sup>1</sup> Seule la fourniture du premier compteur d'eau installé par conduite est payable par la Ville (voir règlement sur les compteurs d'eau en vigueur).

## Règlement n° 2024-578 (suite)

<b>POSE ET FOURNITURE DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE ET DES ACCESSOIRES</b>						
Description	Tarification au 1 <sup>er</sup> avril 2024		Tarification au 1 <sup>er</sup> janvier 2025		Tarification au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	
	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble situé sur le boul. Laure et inclut dans le plan 3688, immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble situé sur le boul. Laure et inclut dans le plan 3688, immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble situé sur le boul. Laure et inclut dans le plan 3688, immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)
Conduite de 100 mm (4 pouces)	600 \$	Coût réel	630 \$	Coût réel	660 \$	Coût réel
Conduite de 150 mm (6 pouces)	770 \$		810 \$		850 \$	
Conduite de 200 mm (8 pouces)	1 110 \$		1 165 \$		1 225 \$	
Conduite de 250 mm (10 pouces)	1 325 \$		1 390 \$		1 460 \$	
Installation d'un regard	3 785 \$		3 975 \$		4 170 \$	

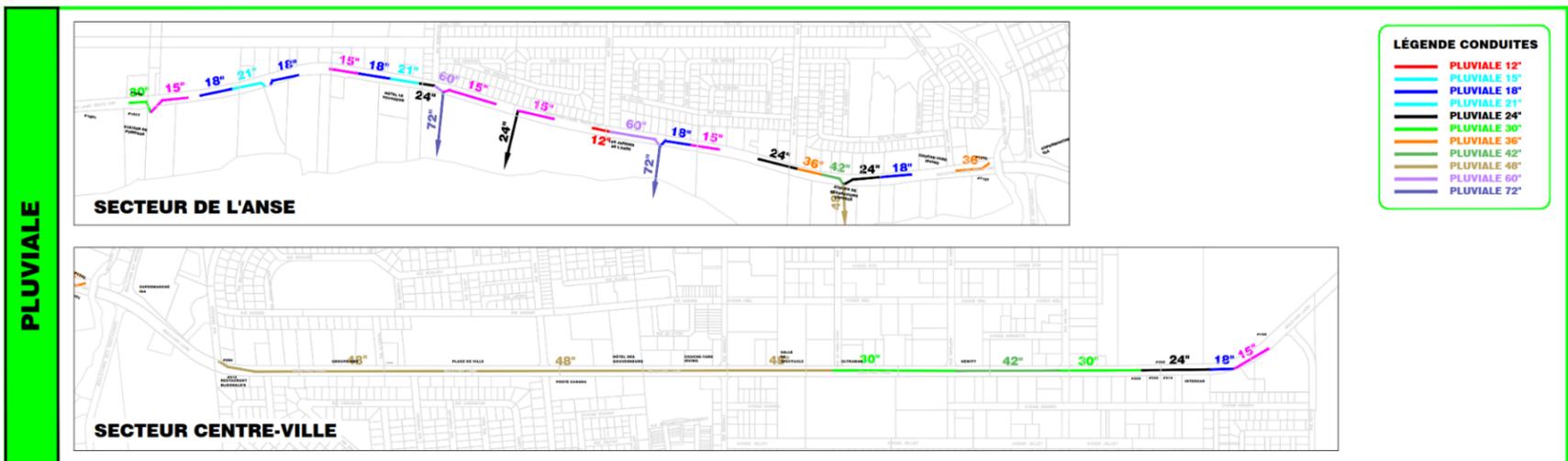
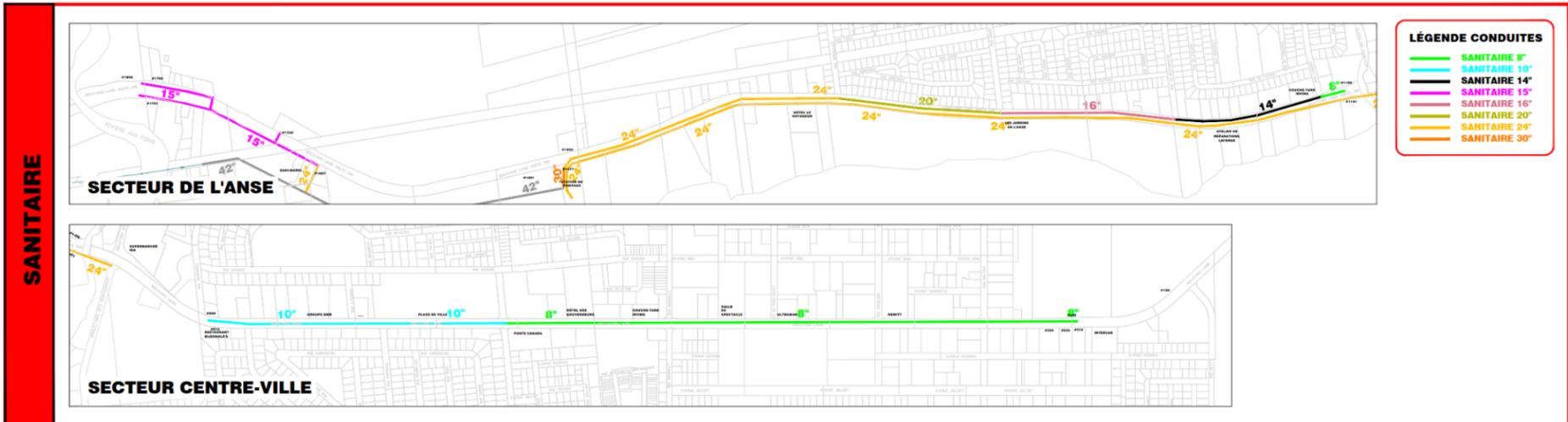
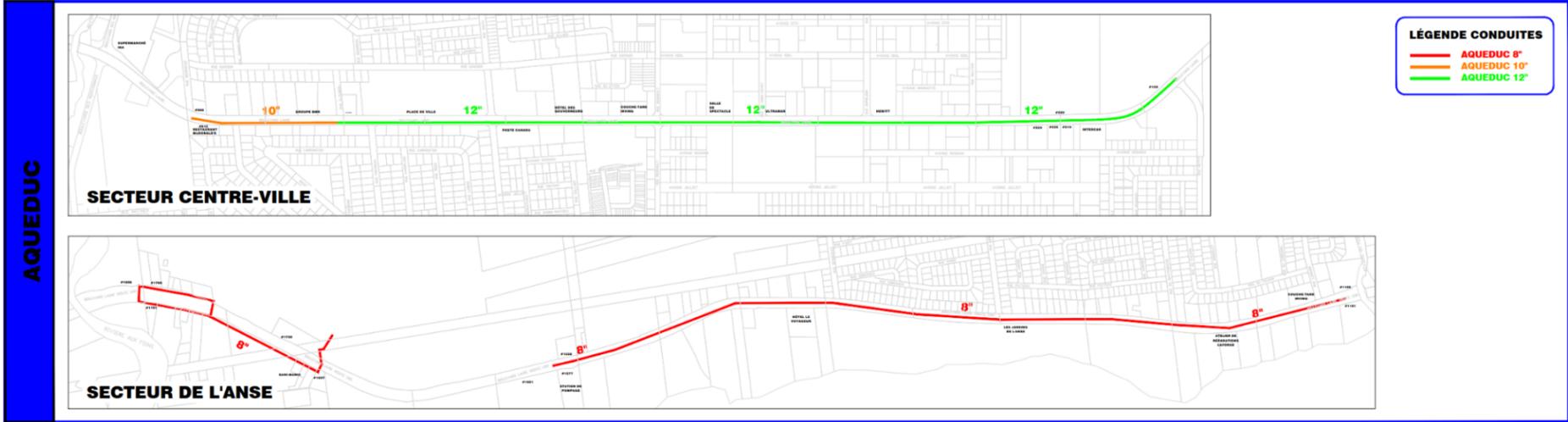
## Règlement n° 2024-578 (suite)

<b>POSE ET FOURNITURE DE LA CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL ET DES ACCESSOIRES</b>						
Description	Tarification au 1 <sup>er</sup> avril 2024		Tarification au 1 <sup>er</sup> janvier 2025		Tarification au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	
	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble situé sur le boul. Laure et inclut dans le plan 3688, immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble situé sur le boul. Laure et inclut dans le plan 3688, immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)	Immeuble résidentiel et 1 à 5 logements	Immeuble situé sur le boul. Laure et inclut dans le plan 3688, immeuble commercial, industriel, public, institutionnel et multilogement (de 6 et +)
Conduite de 150 mm (6 pouces)	770 \$	Coût réel	810 \$	Coût réel	850 \$	Coût réel
Conduite de 200 mm (8 pouces)	1 085 \$		1 140 \$		1 195 \$	
Conduite de 250 mm (10 pouces)	1 360 \$		1 425 \$		1 500 \$	
Conduite de 300 mm (12 pouces)	1 460 \$		1 530 \$		1 610 \$	
Conduite de 375 mm (15 pouces)	1 670 \$		1 755 \$		1 845 \$	
Conduite de 450 mm (18 pouces)	1 985 \$		2 085 \$		2 190 \$	
Installation d'un regard	4 420 \$		4 645 \$		4 875 \$	

**ANNEXE 7**

**Plan d'ensemble des conduites principales aqueducs, sanitaires et pluviales sur le boulevard  
Laure entre Ferland et Retty**

Règlement n° 2024-578 (suite)



**VILLE DE SEPT-ÎLES**

**PLAN D'ENSEMBLE DES CONDUITES PRINCIPALES AQUEDUCS, SANITAIRES ET PLUVIALES SUR LE BOUL. LAURE ENTRE FERLAND ET RETTY - ANNEXE 7**

LOCALISATION DU PROJET:

RELEVÉ PAR : MARTIN MÉTHOT	CONCEPTEUR : MARTIN MÉTHOT
DESSINÉ PAR : MARTIN MÉTHOT	VÉRIFIÉ PAR : MICHEL TARDIF
VÉRIFIÉ PAR : MICHEL TARDIF	APPROUVÉ PAR : MICHEL TARDIF
DATE : 2016-02-08	ECHELLE : HOR. 1:5000 VERT. AUCUNE
RÈGLEMENT No : 2016-353	PLAN No : <b>3688</b>
CONTRAT No :	

## Règlement n° 2024-578 (suite)

### ANNEXE 8

#### Tarification pour compenser le temps des employés et de l'utilisation des équipements de la municipalité

Section 1 – Tarification de la machinerie des travaux publics avec opérateur à taux horaire <sup>(4)</sup>									
Machinerie	Au 1 <sup>er</sup> avril 2024			Au 1 <sup>er</sup> janvier 2025			Au 1 <sup>er</sup> janvier 2026		
	Machinerie à taux horaire <sup>(1)</sup>	Opérateur à taux horaire		Machinerie à taux horaire <sup>(1)</sup>	Opérateur à taux horaire		Machinerie à taux horaire <sup>(1)</sup>	Opérateur à taux horaire	
		Heures normales de travail	Hors des heures normales de travail		Heures normales de travail	Hors des heures normales de travail		Heures normales de travail	Hors des heures normales de travail
Camion 10 roues	75 \$	81 \$	106 \$	77 \$	83 \$	109 \$	79 \$	85 \$	111 \$
Chargeuse sur roues	85 \$	87 \$	114 \$	87 \$	89 \$	117 \$	89 \$	91 \$	120 \$
Sableuse	85 \$	87 \$	114 \$	87 \$	89 \$	117 \$	89 \$	91 \$	120 \$
Niveleuse	85 \$	87 \$	114 \$	87 \$	89 \$	117 \$	89 \$	91 \$	120 \$
Souffleuse	144 \$	87 \$	114 \$	147 \$	89 \$	117 \$	151 \$	91 \$	120 \$
Souffleuse amovible	111 \$	87 \$	114 \$	115 \$	89 \$	117 \$	117 \$	91 \$	120 \$
Balai mécanique	85 \$	87 \$	114 \$	87 \$	89 \$	117 \$	89 \$	91 \$	120 \$
Balai rotatif	64 \$	81 \$	106 \$	65 \$	83 \$	109 \$	67 \$	85 \$	111 \$
Camion-citerne	90 \$	87 \$	114 \$	92 \$	89 \$	117 \$	95 \$	91 \$	120 \$
Camion écuereur d'égout	128 \$	87 \$	114 \$	131 \$	89 \$	117 \$	135 \$	91 \$	120 \$
Camion siphon	150 \$	87 \$	114 \$	153 \$	89 \$	117 \$	157 \$	91 \$	120 \$
Camion salubrité	90 \$	81 \$	106 \$	92 \$	83 \$	109 \$	95 \$	85 \$	111 \$
Camion Roll-Off	75 \$	81 \$	106 \$	77 \$	83 \$	109 \$	79 \$	85 \$	111 \$

## Règlement n° 2024-578 (suite)

<b>Section 2 – Tarification de la main-d’œuvre des travaux publics à taux horaire<sup>(4)</sup></b>						
Poste	Au 1 <sup>er</sup> avril 2024		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2025		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	
	Heures normales de travail <sup>(2)</sup>	Hors des heures normales de travail <sup>(3)</sup>	Heures normales de travail <sup>(2)</sup>	Hors des heures normales de travail <sup>(3)</sup>	Heures normales de travail <sup>(2)</sup>	Hors des heures normales de travail <sup>(3)</sup>
Journalier et préposé	81 \$	106 \$	83 \$	109 \$	85 \$	111 \$
Opérateur de machinerie lourde	87 \$	114 \$	89 \$	117 \$	91 \$	120 \$
Préposé aqueduc et plombier	88 \$	116 \$	90 \$	118 \$	92 \$	121 \$
Menuisier	92 \$	121 \$	95 \$	124 \$	97 \$	128 \$
Électricien et électrotechnicien	92 \$	121 \$	95 \$	124 \$	97 \$	128 \$
Mécanicien et soudeur	92 \$	121 \$	95 \$	124 \$	97 \$	128 \$
Supervision – Contremaître <sup>(4)</sup>	- \$	115 \$	- \$	118 \$	- \$	121 \$

## Règlement n° 2024-578 (suite)

<b>Section 3 – Tarification des autres équipements des travaux publics<sup>(4)</sup></b>				
Équipement	Taux	Au 1 <sup>er</sup> avril 2024	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2026
Nacelle électrique	Horaire	92 \$	95 \$	97 \$
Machine à vapeur	Horaire	92 \$	95 \$	97 \$
Machine à souder	Horaire	92 \$	95 \$	97 \$
Pompe 3"	Par jour	73 \$	75 \$	76 \$
Pompe 6"	Par jour	98 \$	101 \$	103 \$
Bloc sanitaire mobile	Par jour	151 \$	154 \$	158 \$
Conteneur	Par jour	119 \$	122 \$	125 \$

<b>Section 4 – Tarification des véhicules incendie<sup>(4)</sup> *</b>				
Équipement	Taux	Au 1 <sup>er</sup> avril 2024	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2026
Camion-citerne / autopompe	Horaire	260 \$	270 \$	280 \$
Unité de secours	Horaire	155 \$	160 \$	160 \$
Pompe portative	Horaire	85 \$	90 \$	95 \$

\* Selon le calcul de la tarification de la SOPFEU (sauf la pompe portative)

## Règlement n° 2024-578 (suite)

<b>Section 5 – Tarification de la main-d’œuvre du service incendie à taux horaire<sup>(4)</sup></b>						
Poste	Au 1 <sup>er</sup> avril 2024		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2025		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	
	Heures normales de travail <sup>(2)</sup>	Hors des heures normales de travail <sup>(3)</sup>	Heures normales de travail <sup>(2)</sup>	Hors des heures normales de travail <sup>(3)</sup>	Heures normales de travail <sup>(2)</sup>	Hors des heures normales de travail <sup>(3)</sup>
Pompier	69 \$	83 \$	70 \$	85 \$	72 \$	87 \$
Lieutenant	76 \$	91 \$	77 \$	93 \$	79 \$	96 \$
Capitaine	96 \$	115 \$	98 \$	118 \$	100 \$	121 \$
Chef aux opérations	106 \$	128 \$	109 \$	131 \$	112 \$	135 \$
Chef de division aux opérations	118 \$	143 \$	121 \$	146 \$	124 \$	150 \$

- 1) *Les taux de location établis sont calculés à partir des coûts de possession et d'exploitation de la machinerie. Ces taux ne tiennent pas compte de la dépréciation et des intérêts d'investissement.*
- 2) *Les allocations pour le salaire horaire **travaillé** sont basées sur l'échelle salariale des employés travaillant selon un horaire régulier de jour en diminution des heures non travaillées (vacances, fériées, formation, etc.) majorées des charges sociales et des avantages sociaux. Également sont inclus, les coûts reliés au personnel de gestion ainsi que les autres frais comprenant le coût d'entretien et d'utilisation des véhicules et camion de service, la charge afférente aux immeubles, les équipements de protection individuelle et toutes les autres dépenses nécessaires au fonctionnement des équipes.*
- 3) *Les heures effectuées en temps supplémentaire sont ajustées afin de tenir compte des heures réalisées à taux et demi et à taux double.*
- 4) *Dans l'éventualité où le temps d'attente des employés municipaux dépasserait 60 minutes, les frais excédant 60 minutes reliés à ce temps d'attente des employés municipaux et de la machinerie sur les lieux des travaux seront facturés en sus du travail effectué et ce, aux taux indiqués en annexe 8.*